

Compte rendu CSE exceptionnel du 4 Janvier 2022

La direction est venue nous exposer les mesures mises en place dans l'entreprise suite au nouveau protocole gouvernemental du 3 Janvier 2022.

Ce n'est pas compliqué, l'entreprise fera le minimum, c'est-à-dire 3 jours de Télétravail pour les métiers accessibles au télétravail et point à la ligne.

Pour les agences rien de plus qu'à l'heure actuelle. Pourtant, en regardant la situation (mais vous devez le ressentir) basée sur les communications de la RH :

En à peine plus d'un mois 34 fermetures et 3 clusters sur cette fin d'année !

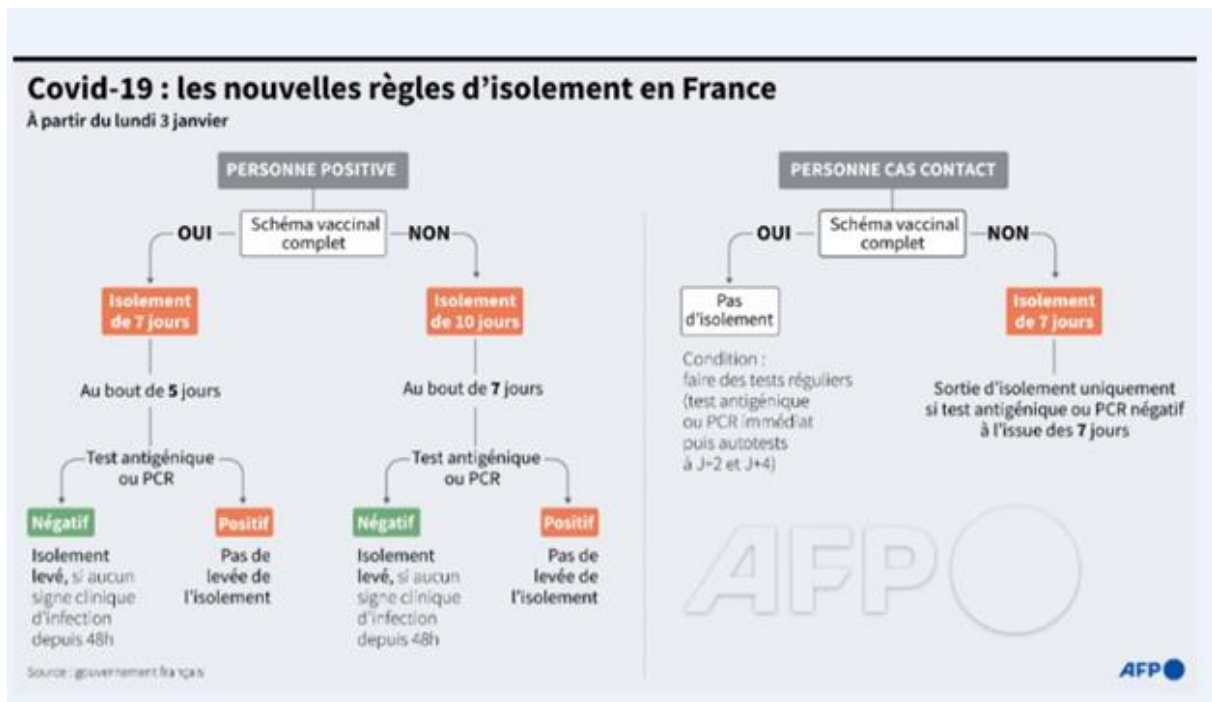
En comparant sur une période précédente équivalente et significative (le confinement d'octobre 2020) c'est **2 fois plus de fermetures** Et ce n'est pas fini (3 fermetures pour le seul 4 janvier).

A l'instar d'autres réseaux, nous avons donc demandé très logiquement des mesures complémentaires pour mieux vous protéger, notamment en agence (mise en Télétravail, arrêt des déplacements et brassages, fermetures partielles au public...).

Me Rémy s'est absenté quelques instants pour contacter et exposer nos demandes à la BDD (M. Le Guillou) et le retour est sans appel : **NON à tout !!!**

En d'autres termes les vœux du directoire : **Bon Covid à tous pour 2022 !**

Quelques précisions :



Cas contact avec schéma vaccinal complet : s'il y a un laps de temps (quelques heures ou plus) entre le moment où l'on apprend que l'on est cas contact et la possibilité de se faire tester alors le salarié n'est pas sur son lieu de travail sur la période et ce sera sans impact sur sa rémunération.

Salarié à temps partiel exerçant un métier Télétravaillable : respect du minimum de 3 jours télétravaillés.

Garde d'enfants : sur présentation d'un justificatif le salarié sera indemnisé à 100% (sans avoir recours à des congés ou des jours pour soins).

Formations : arrêt du présentiel sauf pour certains modules des formations AMF.

Salariés vaccinés/pas vaccinés : à ce jour, rien ne vient modifier la position de l'employeur. Pour autant des discussions sont en cours au niveau de l'état et nous sommes donc dans l'attente d'éventuelles modifications. Nous vous tiendrons informés.

Prenez soin de vous et bien sûr n'hésitez pas à communiquer avec nous
L'équipe syndicale